

# ARRETE DU MAIRE

**ARRETE N° 22-2023 du 13 Avril 2023**

**Délégation de signature à un adjoint**

**Le Maire de la Commune de VALLORCINE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2021 fixant à trois le nombre des adjoints au maire, Madame ALVARD Maryvonne est élue 3eme adjointe.

**Considérant** qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame ALVARD Maryvonne, 3eme adjointe au maire, les attributions suivantes relatives à la signature de bons de commande dans la limite des inscriptions budgétaires et à hauteur de 5000€ maximum.

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 13 Avril 2023, Madame ALVARD Maryvonne, 3eme adjoint au maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Signature des bons de commande dans la limite des inscriptions budgétaires et à hauteur de 5000€ maximum.

### **Article 2 :**

L'adjoint délégué assurer le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer les bons de commande en lien avec le dossier.

### **Article 3 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

### **Article 4 :**

Le secrétaire de Mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.

Acte certifié exécutoire le : 14/04/23

Télétransmis en préfecture le : 18/04/2023

Mis en ligne le : 19/04/2023

Fait à Vallorcine, le 14 Avril 2023

Le Maire,  
Jérémy VALLAS



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vallorcine (74) Haute-Savoie. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Vallas'.